

Salon du livre de Montréal 2012

Table ronde C

« Nos livres à juste prix : l'état des lieux »

Journée des professionnels du livre – 16 novembre 2012

Compte-rendu pour le site Internet du Salon du livre de Montréal

Les professionnels du livre, venus assister à la Table ronde C, ont été à même de constater l'unanimité entourant la nécessité d'une loi visant à réglementer le prix unique du livre sur tout le territoire québécois.

L'animatrice, Marie-Andrée Lamontagne, a présenté l'activité davantage comme une séance d'information, puisqu'il s'agissait, d'après elle, d'un sujet connu de tous.

« Il est indispensable d'établir un prix unique pour les livres au Québec. Une campagne de sensibilisation s'intitulant "Nos livres à juste prix" a été menée, depuis le 22 août dernier. La première ministre, Pauline Marois, a annoncé une commission parlementaire sur le sujet, qui fait l'unanimité dans le milieu du livre : sept associations se sont prononcées en faveur du prix réglementé du livre, au Québec. Nous allons prendre connaissance ici du bilan de trois de ces associations-clés. En deuxième lieu, nous verrons les modalités de la commission parlementaire et, enfin, nous envisagerons ce que l'avenir devrait comporter de stratégies et d'actions concrètes », d'indiquer Mme Lamontagne.

Pascal Chamailard, président de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF), a commencé par esquisser un portrait de l'industrie du livre au Québec, pour bien démontrer son importance : première industrie culturelle, 12 000 emplois, 753 millions \$ de ventes (sans compter les reventes de droits ni les retombées indirectes).

« Le livre, c'est un écosystème à l'équilibre fragile : si on lui ajoute ou lui enlève un élément, on crée un déséquilibre. Il est primordial d'adopter une position unanime dans le dossier. Phénomène déclencheur de la démarche du prix unique : la fragilisation des librairies devant les exigences commerciales des gros détaillants ». Il évoque ensuite l'exemple des guerres de prix anglo-saxonnes, où les chaînes géantes ont été mises en faillite ou en réorganisation ou encore ont été revendues. Voilà qui laisse songeur ! Le quart des librairies de Grande-Bretagne sont disparues ces dernières années. Dans ce pays, 600 villes d'importance sont sans librairie... On veut éviter que cela se produise chez nous. Parmi les bénéfices de la réglementation des prix, il y a aussi le fait

de juguler l'inflation, plus élevée sur les livres que sur les autres produits de consommation », d'énumérer M. Chamailard.

Autre bénéficiaire de la réglementation des prix : le désamorçage d'une vraie guerre de prix qui s'annonce pour l'hiver 2013, avec l'arrivée au Québec de la chaîne de magasins Target, qui vend de tout à escompte et qui serait plus gros et plus féroce que Walmart. Par ailleurs, il y a aussi des signes que le géant Amazon a de l'intérêt pour le marché québécois.

À son tour, Jean-François Bouchard, président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), est venu faire état de la prise de position de son organisme, face au livre réglementé. Pour lui, il est bon, avant toute bataille, d'évaluer le champ de bataille. Le contexte politique lui semble important, avec un nouveau gouvernement fraîchement élu et réceptif à la cause du livre. Il est revenu sur l'accord interprofessionnel qui a été conclu dans le milieu du livre, sur la question du prix réglementé. La stratégie, pour l'instant, ne va pas dans le sens d'un projet de loi à court terme, malgré tout ce qui a pu se dire au courant de la dernière campagne électorale au Québec.

« En nous appuyant sur l'accord interprofessionnel pour collaborer à l'établissement d'un accord politique, cela devrait nous mener au dépôt d'un projet de loi. Il faut une large adhésion, non seulement politique, mais elle doit être sociale. Nous devons travailler collectivement à développer un consensus social autour du livre, pour faire accepter le prix unique. Le train est parti et ne s'arrêtera pas, nous aurons un prix réglementé! », s'est enthousiasmé M. Bouchard.

Puis Serge Poulin, président de l'Association des libraires du Québec (ALQ), a commencé son intervention en mettant l'accent sur la multiplicité des librairies au Québec, dont le visage et la clientèle changent beaucoup par les temps qui courent. Ces commerces ressentent des difficultés croissantes à dégager un bénéfice suffisant pour boucler les fins de mois. Le milieu déplore 16 fermetures de librairies dans les 10 dernières années.

« Les libraires qui perdurent en ont des sueurs froides. De plus, ils doivent faire face à la dispersion des clientèles qui fréquentent les grandes surfaces et d'autres points de vente. Le prix réglementé, c'est une nécessité, une mesure importante pour sauver les librairies. Surtout que le marché exige également d'autres efforts, soit la formation du personnel, la rénovation des locaux, le figlage de la mécanique commerciale de mise en marché, etc. », a confié M. Poulin.

L'animatrice, Mme Lamontagne, a alors effectué une transition, avant d'amorcer une période de questions du public. Elle a retenu, des trois interventions précédentes, que le défi sera de faire prendre conscience, au grand public, de cette situation vécue difficilement dans le marché du livre québécois. « Vous devrez bien faire valoir vos positions. L'argumentaire est là, mais il faut aussi la volonté politique. Par chance, il y a cette ouverture du gouvernement qui accepte d'endosser la réglementation proposée. C'est une chance à saisir », a-t-elle admis.

Les questions du public ont touché surtout la préoccupation des acteurs du milieu pour le consommateur qui achète des livres dans les grandes surfaces. Acceptera-t-il de payer, du jour au lendemain, 25 % plus cher ses livres, simplement pour devenir un bon citoyen? Les panélistes ont mis en évidence le fait que les grandes surfaces, Costco par exemple, n'offrent que 300 à 350 titres seulement, contre les 30 000 des bonnes librairies, soit 5000 titres québécois et 25 000 titres étrangers. Le rôle de la librairie, c'est justement d'offrir une grande variété de titres. Actuellement, la librairie ne bénéficie plus des dollars supplémentaires que la vente des livres à succès lui apportait, la part de marché que les grandes surfaces lui ont dérobée. Ce phénomène contribue à l'affaiblissement de l'offre, en compromettant la variété des titres. Le consommateur devra voir plus loin que le prix...

Est-ce réaliste de demander au consommateur de devenir un bon citoyen, conscient de ces subtilités du marché? Un libraire devenu éditeur a fait un parallèle avec la France, où 22 000 pharmacies constituent autant de points de vente des livres, surtout dans les villages où il n'y a pas de librairie. La Loi Lang, qui a réglementé le prix unique sur le territoire français, a sauvé les librairies. Si elle n'avait pas été créée, le milieu du livre aurait vécu ce que les disquaires ont subi, ils ont tous fermé leurs portes. La Loi a sauvé la diversité du réseau, qui a réussi à se maintenir. Il a fallu une volonté et une décision politiques, malgré les résistances. Le consommateur a fini par comprendre et à se conformer. Il a aussi été mentionné un corollaire important de cette démarche : la Loi sur le prix unique sera également primordiale pour le livre numérique, lorsque le phénomène aura pris de l'ampleur.

En deuxième partie de la Table ronde, le délégué du ministère de la Culture et des Communications, Daniel Cloutier, est venu faire le tour des grandes lignes du fonctionnement et des règles de la commission parlementaire que le gouvernement a annoncé qu'il mettrait sur pied, à court terme, vraisemblablement tôt en 2013, pour étudier les impacts et la pertinence d'une loi sur le prix unique du livre au Québec.

« Il existe actuellement neuf commissions parlementaires au sujet des grandes missions de l'État, comme la culture et l'éducation, entre autres. Il y en a une également sur les institutions. Leurs mandats proviennent de plusieurs sources, mais principalement de l'Assemblée nationale... Une commission parlementaire reflète la volonté gouvernementale, elle peut adopter un mandat qu'on dit d'initiative, provenant de la commission elle-même ou formulé par l'Assemblée nationale. Par son mandat statutaire, elle débat aussi lors de la défense d'un projet de loi en troisième lecture. Une commission parlementaire entreprend également des consultations particulières en invitant des organismes à déposer des mémoires », a émis M. Cloutier.

« Le ministre n'est pas toujours membre d'office de la commission, il peut y être invité. Chaque commission possède un secrétariat, un équipement administratif. Elle dispose de trois jours pour rédiger son rapport, après ses audiences. Chaque commission se

compose d'un nombre préétabli de députés de chaque parti politique d'importance qui a élu des députés. Chaque commission parlementaire est maîtresse de sa destinée. »

Spécifiquement au sujet de la commission parlementaire sur le prix unique du livre, tout reste à préciser par l'Assemblée nationale, selon M. Cloutier. « La portée de son mandat demeure en gestation, pour le moment. Il sera déterminé, cependant, avant sa création, et inclura ou exclura la détermination d'un prix réglementé du livre numérique », a-t-il conclu.

Troisième partie de la Table ronde : Stratégie et actions à venir

« Nous sommes en route pour le dernier droit. Il faut élever le niveau de mobilisation, que chacun conscientise son député, les associations de consommateurs, les organismes culturels, les instances qui s'occupent de développement, etc. Nous devons susciter une stratégie de consommation », a indiqué Pascal Chamaillard.

Pour sa part, Jean-François Bouchard souhaiterait un débat public. « Nous ne devons jamais abaisser notre vigilance. Il y a visiblement une diversité des arguments à présenter, mais nous devons tous travailler dans le même sens. Nous aurons comme ennemis la bêtise et la démagogie, nous devons nous en attendre et nous préparer en conséquence. Des gens vont assurément en faire preuve, ce sera un corps à corps violent. Nous devons servir des arguments solides et efficaces. Je vois quatre grands axes de vigilance à privilégier pour viser l'efficacité : 1- La question du prix. Pour en arriver à faire accepter que le consommateur, dans les grandes surfaces, paye plus cher pour le livre. 2- Recentrer le combat, sur le plan national, en le mettant au service de la culture nationale. Il s'agit ici de sauver un métier fragile, celui de libraire. En sauvant le livre, on sauve aussi la culture québécoise. 3- Il faut réussir à convaincre que la réglementation ne va pas diminuer la proximité du livre, sa disponibilité. 4- Enfin, il s'agit de ne pas échapper le livre numérique, qui fera nécessairement partie du plan, par conviction sociale. »

Enfin, Serge Poulin a présenté l'idée qu'en librairie, le contact direct avec la clientèle permettrait, pendant l'achalandage accru des Fêtes qui arrivent, d'informer les clients au sujet des arguments importants en faveur du prix réglementé, en leur remettant un dépliant qui leur révélerait les avantages de cette mesure.

« Il s'agit assurément d'un travail collectif. Nous devons développer des outils performants. Je pense au magazine Le Libraire, à nos sites Internet, à nos catalogues, etc. Il faut miser sur des rappels de la campagne. Il faudrait un numéro spécial du magazine Le Libraire. Nous devons enclencher, dès cet hiver, une campagne promotionnelle majeure, pour mettre sous les projecteurs le métier de libraire », a conclu M. Poulin.

À la fin de l'activité, une intervention du public peut être signalée... Une personne fait valoir que l'organisme Option Consommateurs s'est déclaré en accord avec le prix réglementé, au nom de la préservation de la biodiversité.

Sur une note humoristique, Pascal Chamaillard a ensuite clos le débat en comparant le livre réglementé avec d'autres produits de consommation faisant l'objet d'une réglementation : le lait et la bière.

« Le lait représente 330 \$ par personne, alors que la bière, c'est 600 \$. Quand on parle du livre, il ne s'agit que de 65 \$ par personne... C'est un pensez-y-bien. Il y a eu une grande réflexion pour aboutir à un consensus au sujet du prix unique du livre ! »

--- 30 ---

Rédacteur :

**Ronald Martel,
Martel Communication**